



Le ministre des Finances, M. Éric Girard, présentait le 10 mars 2020, son second budget intitulé [Votre avenir, votre budget - Plan budgétaire](#).

Vous trouverez ci-joint un aperçu des mesures qui pourraient avoir un impact sur l'écosystème des matériaux avancés.

Bonne lecture !

L'équipe de PRIMA Québec

+++++++++

***Afin de favoriser l'investissement des entreprises, le gouvernement prévoit :***

**Crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i) – 536 M\$/5 ans**

Mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement et à l'innovation (C3i), qui encouragera les entreprises de tous les secteurs d'activité à acquérir du matériel de fabrication et de transformation, du matériel informatique et des progiciels de gestion avec une aide pouvant atteindre 20 % des investissements admissibles. Il sera déterminé en fonction de la localisation et de l'indice de la vitalité économique de la région où les investissements sont réalisés. Il sera remboursable pour les PME seulement.

**Prolongation de la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement**

Le gouvernement annonce la prolongation jusqu'au 31 décembre 2024 de la période d'admissibilité au congé fiscal pour grands projets d'investissement en permettant aux entreprises admissibles de bénéficier d'un allègement fiscal pouvant atteindre 15 % de leurs investissements.

**Crédit d'impôt capital synergie – 30 M\$/5 ans**

Ce crédit d'impôt incitera les entreprises établies à investir dans le capital-actions des PME québécoises. Il favorisera le maillage d'affaires et la synergie entre elles en plus de faciliter l'accès aux capitaux.

***Afin d'appuyer l'innovation et sa commercialisation, le gouvernement propose :***

**Déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI) – 92 M\$/4 ans**

Cette déduction incitative pour la commercialisation des innovations (DICI) encouragera les entreprises de tous les secteurs de l'économie à commercialiser au Québec les innovations québécoises en leur offrant le taux d'imposition le plus concurrentiel en Amérique du Nord.

**Bonifier les crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration - 11 M\$/5 ans**

Bonification des trois crédits d'impôt à la R-D favorisant la collaboration entre les acteurs en innovation par le retrait des seuils de dépenses admissibles, ce qui soutiendra davantage les projets de recherche réalisés avec les universités, en partenariat privé et par des consortiums de recherche.

**Faciliter le recrutement des chercheurs et experts étrangers**

Simplifier les démarches administratives relatives aux congés fiscaux pour les chercheurs et experts étrangers afin de faciliter le recrutement par les entreprises des meilleurs talents dans le monde. Cette initiative facilitera le recrutement d'environ 150 chercheurs et experts étrangers par année.

### **Accroître l'accessibilité de la recherche et sa valorisation – 97,5 M\$/5 ans**

Le gouvernement prévoit notamment 1) 67,5 M\$ pour valoriser la recherche publique afin d'optimiser le potentiel de création de richesse de même que les connaissances issues des institutions de recherche publique québécoises, 2) 27 M\$ pour bonifier le processus d'accès aux données pour la recherche.

À cela s'ajoute 100 M\$ pour la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement de pré-amorçage consacré à la commercialisation des innovations issues de la recherche publique.

### **Mettre en place des zones d'innovation**

Considérant les nombreux projets développés et le nombre d'initiatives en préparation, le gouvernement prévoit 20 M\$ en 2020-2021. Cette somme, qui s'ajoute aux programmes existants, servira à financer des projets qui présentent un intérêt économique important pour le Québec et qui s'inscrivent dans la vision économique du gouvernement pour les zones d'innovation.

### **Bonifier le Programme innovation**

Dans le but d'appuyer davantage de projets innovants d'entreprises, le gouvernement prévoit 10 M\$ en 2020-2021 pour la bonification du volet Soutien aux projets d'innovation du Programme innovation.

### ***Afin d'accélérer la croissance des entreprises et des exportations, le gouvernement entend :***

#### **Stimuler la croissance des investissements étrangers et des exportations**

Le budget prévoit 110 M\$ pour la mise en place du Plan d'action pour la croissance des investissements étrangers et des exportations.

#### **Accélérer la croissance des PME par un meilleur accompagnement**

Pour favoriser la croissance des PME, le gouvernement prévoit 25 M\$ pour leur permettre d'implanter les meilleures pratiques d'affaires et d'accroître leur collaboration avec des accélérateurs et incubateurs présents sur le territoire.

### **Autres mesures d'intérêt**

#### **Valoriser nos ressources naturelles**

Afin de favoriser la mise en valeur des minéraux critiques et stratégiques, le gouvernement prévoit notamment 90 M\$ pour :

- intensifier l'acquisition de connaissances, l'éducation et la sensibilisation sur les minéraux critiques et stratégiques ainsi que la promotion de leur potentiel ;
- favoriser l'innovation et développer l'expertise et les chaînes de valeur associées aux minéraux critiques et stratégiques ;
- contribuer au développement de la filière verte, du recyclage et de pratiques environnementales exemplaires.

### **Appuyer le développement de filières industrielles vertes – 57 M\$/5 ans**

Le gouvernement prévoit notamment :

- 14 M\$ pour poursuivre le développement de la filière de l'hydrogène vert, ce qui permettra notamment de financer des projets de démonstration de production et d'usage de l'hydrogène ;
- 27 M\$ pour appuyer la recherche, l'innovation et la commercialisation de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques ;

- 8 M\$ pour soutenir le développement d'une filière industrielle spécialisée dans le recyclage de batteries, notamment en finançant des projets de démonstration de nouveaux procédés au Québec.

**Appuyer la croissance des entreprises en régions**

15 M\$ sur trois ans pour mettre en place le programme Impulsion PME qui offrira notamment des prêts convertibles aux jeunes entreprises recommandées par un incubateur, un accélérateur ou tout autre organisme reconnu par le MEI.